

# FORÊT HABITÉE DU MASSIF PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

## CHARTRE D'UTILISATION DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QUE LE TERRITOIRE DE LA FORÊT DU MASSIF EST UN PROJET RECONNU DE FORÊT HABITÉE;

CONSIDÉRANT QUE CE TERRITOIRE EST SITUÉ À L'INTÉRIEUR DES LIMITES DE LA RÉSERVE DE LA BIOSPHERE DE CHARLEVOIX;

CONSIDÉRANT LA VOCATION MULTIRESSOURCES DE LA FORÊT DU MASSIF ET LES OBJECTIFS POURSUIVIS EN MATIÈRE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES;

J'ACCEPTÉ ET J'ADHÈRE AUX PRINCIPES D'UTILISATION DU TERRITOIRE QUI SONT LES SUIVANTS :

- je circule dans les chemins et sentiers balisés et respecte les chemins forestiers fermés à la circulation ;
- je ne prélève pas d'arbres ou de bois sans autorisation ;
- je respecte la faune et son milieu de vie ;
- je respecte les autres usagers du territoire ;
- je n'abandonne pas mes déchets en forêt ;
- je contribue à maintenir les qualités du territoire afin de permettre à d'autres personnes d'en profiter ;
- je respecte les règles de sécurité en milieu forestier et je me tiens éloigné des travaux forestiers en cours ;
- je reconnais que les coupes d'arbres et autres traitements sylvicoles sont nécessaires à une saine gestion de la forêt ;
- je protège la forêt des risques d'incendie et respecte les interdictions de feux à ciel ouvert lorsque l'indice de feux est élevé ou extrême ;
- je reconnais que l'utilisation du VTT et autres véhicules légers motorisés n'est tolérée que pour des fins utilitaires ;
- je suis conscient que c'est la diversité des composantes paysagères incluant les éléments naturels et les activités de mise en valeur du milieu forestier, qui contribuent à la beauté des paysages.